

Table des matières

	Page no.
Corps du rapport	1-10
Annexe I : Liste des participants	
Annexe II: Ordre du jour de la réunion	

Introduction

1. La réunion extraordinaire des Directeurs de CAR, convoquée par le Secrétariat du PAM en application d'une conclusion de la XX^e réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (Antalya, 11-12 mars 2002) afin de poursuivre l'examen de la structure et de la stratégie du PAM dans l'avenir, s'est tenue à Delphes (Grèce), les 1^{er} et 2 juillet 2002, dans la salle de conférence du Centre culturel européen.
2. La liste des participants figure à l'annexe 1 du présent rapport

Point 1 de l'ordre du jour: Introduction générale par le Coordonnateur

3. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, a rappelé en préambule que la présente réunion avait été conçue comme un séminaire sans cadre contraignant pour permettre un libre échange de vues sur des questions que la réunion d'Antalya n'avait pu approfondir faute de temps. Il a indiqué que M. Baher Kamal n'avait pu venir pour des raisons de santé et que le point sur l'information qu'il devait développer serait remplacé par un bref exposé du Secrétariat. Le cadre grandiose de Delphes se prêtait certes à une réflexion sereine et approfondie mais ne devait pas faire oublier qu'il avait suscité dans les années 70 et 80 une vive polémique sur la menace que des activités extractives de bauxite, menées à proximité, représentaient pour le site archéologique lui-même; cette menace n'avait finalement été écartée que par une campagne d'opinion opiniâtre, suivie d'une intervention politique. Delphes était aussi liée depuis l'Antiquité à l'histoire de l'écologie: la Pythie avait eu souvent à trancher des litiges d'ordre environnemental et, en deux occasions où elle avait été consultée sur l'opportunité de percer un canal - à Corinthe et en Chalcidique - elle avait rendu un oracle célèbre qui recommandait le strict respect d'une nature voulue par Zeus. Vingt-cinq siècles plus tard, cette référence méritait d'être méditée.

4. La réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales qui se tenait au début de chaque année avait un caractère assez formel car c'était au fil des mois et des activités que se faisaient jour les problèmes et les réponses à y apporter. Une réunion comme celle-ci offrait donc l'occasion de s'arrêter sur les grandes questions qui accaparaient le PAM: évaluation des Centres et de l'ensemble du programme, restructuration des documents, stratégies en cours d'élaboration, relations avec les partenaires. Au plan interne, le PAM avait amorcé sa rénovation en 1995 et venait de l'achever avec le Protocole «prévention et situations critiques». Il en était résulté une extension de son champ fonctionnel et thématique, la création de la CMDD qui s'était très tôt interrogée sur sa raison d'être et son efficacité, l'adoption de grandes stratégies concrètes, comme le PAS, qui soulevaient aujourd'hui la question des moyens de leur application. Mais le contexte extérieur au PAM avait également profondément évolué depuis Rio, avec l'émergence du partenariat euro-med, la dynamique propre à chaque partenaire (AEE, METAP, CEDARE, etc.), la vulgarisation du développement durable, l'intervention de plus en plus déterminante de la société civile. Dans la discussion qui allait s'engager et où chaque responsable de Centre ou programme allait faire part de ses vues sur son propre domaine et sur l'ensemble du programme, il fallait donc garder à l'esprit la nécessité, quand on évaluait l'efficacité du PAM, de mettre celle-ci en relation avec le contexte global.

Point 2 de l'ordre du jour : Discussion générale

5. M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du MED POL, a déclaré que le MED POL se sentait une lourde responsabilité, non par manque de modestie, mais parce que tout au long des premières années du PAM c'était sur lui qu'avait reposé l'essentiel du programme. À ce titre, il était un «témoin» de l'évolution générale du PAM, étant passé d'une phase d'évaluation scientifique à une phase d'action concrète contre la pollution. Le PAS adopté en

1997 était un système complexe qui découlait de l'excellente base juridique que constituait - par rapport à d'autres centres ou programmes - le Protocole «tellurique». Mais il abordait des questions nouvelles et très techniques, comme la gestion des bassins versants, pour lesquelles le MED POL était mal outillé, où il lui fallait trouver la meilleure expertise possible et faire le lien avec l'UE qui, de son côté, s'efforçait de proposer une approche commune dans ce domaine. Ce nouvel aspect exigeait une plus grande intégration avec certains des CAR – comme le PAP et le PP.

6. Le PAS impliquait aussi le postulat d'une bonne participation des gouvernements, le suivi de la mise en œuvre des politiques et des activités, et la question primordiale du financement - et donc des moyens de la mise en œuvre - qui devait être intégrée dès le départ à la stratégie, autant d'aspects qui étaient valables pour l'ensemble du PAM et faute desquels on courrait à l'échec. Pour ce qui était de la surveillance continue, qui restait l'un des piliers du MED POL, elle était désormais axée sur les indicateurs de tendances et la conformité à la législation. Mais la question d'une concertation plus étroite avec l'UE pour le PAS, tant pour l'évaluation que pour les rapports, restait un enjeu crucial et il fallait que le PAM s'impose progressivement comme un partenaire privilégié.

7. Lors du débat qui a suivi cette présentation, les intervenants sont convenus que le MED POL était un condensé des problèmes et des défis du PAM. Malgré l'extension du champ fonctionnel du MED POL, la surveillance continue devait rester un élément essentiel, avec des rapports détaillés sur l'évolution du milieu marin, en sachant que d'autres partenaires et organisations étaient bien outillés à cet égard et produisaient souvent des documents remarquables (AEE, mer Noire, OSPAR). S'agissant du PAS, il était profondément marqué par une conception qui datait d'au moins 10 ans, comme l'étaient du reste certaines des directives de l'UE: on fixait des objectifs concrets (par ex., réduction de 50% des POP prioritaires d'ici à 2005) sans se préoccuper des moyens et de la situation propre à chaque pays. Comment demander à tel pays comme la Tunisie, qui avait déjà consenti de gros efforts, d'obtenir la même réduction que tel autre qui devait partir de zéro? Il fallait donc introduire les questions économiques et financières et celle des ressources humaines dès le départ, pour être à la hauteur des approches qui se faisaient jour de plus en plus au niveau international (le Protocole de Kyoto en étant un exemple type), mettre en place des structures de mise en œuvre car la complémentarité sur laquelle on avait pu tabler un temps entre le PAM et le METAP (et où ce dernier se serait réservé la mise en œuvre) ne s'était pas avérée possible. Il convenait donc de faire émerger une communauté d'experts en politique publique, entrer dans une phase où la notion de «gouvernance» devenait prioritaire. Incontestablement, le PAM était devenu plus visible au niveau des pays, lesquels savaient qu'il n'était pas une institution de financement mais attendaient de lui une expertise que ses moyens actuels ne lui permettaient pas d'offrir. Il fallait passer du «quoi» au «comment», avoir un rôle d'impulsion dans de nouveaux secteurs qui s'ouvraient du fait de l'extension du champ juridique, comme les bassins versants.

8. Résumant l'esprit du débat, M. Arab Hoballah, Coordonnateur adjoint, a estimé que, au point où l'on en était arrivé aujourd'hui, le PAM avait créé des attentes auxquelles il ne pouvait pas répondre. Le dilemme était fort simple, et se posait non seulement au PAM mais à la plupart des autres organisations comme le METAP, le PNUD, etc., qui ne savaient plus comment aborder les pays et se remettaient en cause: ou bien aller de l'avant, avec une restructuration de fond sur des objectifs clairs pour les 5-10 ans à venir, ou en rester au «petit PAM classique», ce qui équivaldrait en fait à une régression.

9. M. Ivica Trumbic, Directeur du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires, a présenté les principales difficultés auxquelles se heurtait ce programme, après avoir rappelé les grandes étapes de sa réorientation progressive sur le littoral. Il y avait une contradiction de taille depuis des années: d'un côté des idées théoriques claires, incarnées dans la Gestion intégrée des zones côtières et le Livre blanc auquel elles avaient récemment abouti, et qui donnaient lieu à des exercices sur le terrain bien rodés, et de l'autre, au

moment de passer à la pratique, des décideurs et des investisseurs qui n'en tenaient pas compte et se souciaient fort peu de ce qu'impliquait la notion d'intégration. Lui aussi avait été témoin de l'évolution du PAM qui, du cadre Nations Unies, en était venu à une position plus politique. Le conflit résidait dans le fossé entre l'ampleur de la question et les moyens à disposition. Accroître les moyens nécessiterait un très long processus politique alors que les problèmes du littoral étaient urgents. Ou bien on se résignait à ne se concentrer que sur certains aspects, ce qui impliquait que d'autres, tout aussi importants, seraient délaissés. Les Parties contractantes avaient décidé de faire du PAM un instrument plus politique, mais on pouvait douter de leur volonté réelle à cet égard. Peut-être fallait-il attendre de Johannesburg la proposition de nouveaux modèles de partenariat centrés sur la notion de «gouvernance», laquelle, au demeurant, restait à définir. Mais on n'échapperait pas à la question des moyens, et donc du financement.

10. Un intervenant s'est demandé s'il était légitime de considérer les pays comme à priori hostiles à toute forme de mise en œuvre: à propos des recommandations de la CMDD, ils avaient eux-mêmes plaidé pour que le suivi en soit confié au Secrétariat. Et peut-être ne fallait-il pas sauter trop vite de l'évaluation à la mise en œuvre: il y avait un stade intermédiaire de recommandations politiques, comme celles qu'émettait l'OCDE, par exemple. Selon d'autres participants, le PAM était la seule institution à aborder la question du littoral sous tous ses aspects; sa force n'était pas dans sa capacité à allouer des fonds mais à éclairer les pays sur l'urgence d'une politique nationale, à leur offrir une expertise et des moyens d'accompagnement, en tenant compte des particularités de chacun d'eux (état du foncier, etc.), en intervenant au plan bilatéral et en recherchant un lien opérationnel avec l'UE. Il fallait aider les pays à entrer dans les détails du Livre blanc. Le Programme d'aménagement côtier (PAC) avait été sans conteste une période d'expérimentation utile, mais on ne pouvait se contenter d'ajouter des projets de terrain sans qu'une politique d'ensemble en ressorte au plan régional, avec de solides relais opérationnels.

11. M. Victor Macià, Directeur du Centre d'activités régionales pour la production propre, a mis en exergue les deux instances auxquelles son programme était associé, la CMDD et le PAS. Sans doute de bons rapports sectoriels avaient-ils été rédigés dans ce cadre, mais lui-même restait profondément insatisfait: son objectif, c'étaient les entreprises méditerranéennes, or les activités du Centre ne parvenaient pas à les atteindre, à leur être profitables. Les Parties contractantes ne lui adressaient pas de demandes, les Points focaux nationaux étaient inertes, leur profil ne répondait manifestement pas à leur mandat. En Espagne même, où le CAR/PP était à la disposition du Ministère de l'environnement pour des actions ciblées dans le pays, un cercle restreint de personnes était au courant de l'existence et des possibilités du PAM, si bien que l'activité régionale du Centre PP restait en veilleuse. Les perspectives qu'offraient à son action le MED POL, le PAS et la CMDD étaient assurément sérieuses, mais il y avait tout un climat à changer pour qu'elles soient vraiment exploitées. Cependant, il y avait une autre raison, peut-être plus profonde, le concept même de production plus propre, qui était démodé, car la relation entre l'entreprise et l'environnement était plus globale, plus vaste et, à cet égard, il y aurait peut-être lieu de rebaptiser le CAR en «Centre pour l'entreprise et l'environnement».

12. Les participants ont été unanimes à louer M. Macià pour le regard franc et critique qu'il venait de porter sur son propre Centre. Effectivement, on ne sentait pas assez la présence du Centre au sein du PAM, et ce dernier n'était pas en cause: il n'avait pas été suffisamment intégré dès le début dans la programmation des exercices biennaux et devrait l'être désormais avec une justification des activités destinées à l'industrie, ce qui irait dans le sens des nouveaux documents budgétaires qui seraient proposés. De plus, le fait qu'il fût entièrement financé par l'Espagne jouait sans doute contre sa dimension régionale, et il y avait un meilleur rapport à établir avec les autorités de ce pays et celles de Catalogne pour insister sur la perspective méditerranéenne du Centre. Au MED POL, par exemple, le problème n'était pas d'inviter le CAR/PP à travailler davantage pour le PAS, mais à l'intégrer dès le début dans la planification des activités et de miser sur une nouvelle génération de

coordonnateurs nationaux plus ouverts aux problèmes des entreprises. D'une manière générale, la question de la préparation de l'exercice biennal était à revoir, en voyant d'abord son contenu global avant que chaque Centre n'établisse la liste de ses activités pour le budget. Mais «intégrer» un Centre dans le PAM ne devait pas être entendu au sens strict, avec une coordination étroite, des visites sur place de l'Unité MED, etc. Chaque Centre devait rester une structure autonome, avec un mandat clair, et une coordination pour des projets ayant une fonction horizontale - comme dans le cas PB-PAP -, sans qu'il y ait forcément intervention de l'Unité MED. Enfin, s'agissant des PFN, l'institution était effectivement à améliorer.

13. Fallait-il considérer comme dépassé le concept de production plus propre? Sur ce point, les avis des participants ont été partagés. Pour certains, le concept restait valable dans les pays en transition, aux industries du type années 70 générant encore d'énormes quantités de déchets dangereux. Il se pouvait qu'il ait été introduit assez tard dans le PAM, mais il y avait, de la part des pays du Sud, une demande à deux niveaux: voir plus clair dans ce qu'ils pouvaient faire et tisser des liens avec le secteur privé. Le travail réalisé au groupe «industrie» de la CMDD avait montré que l'apport du Centre de Barcelone pouvait être essentiel. La production propre restait à la fois un créneau tangible et un vecteur pour la participation du secteur privé. Pour d'autres intervenants, la vraie question était plutôt de savoir s'il y avait place pour un centre régional dans ce domaine vis-à-vis des centres nationaux, en d'autres termes si le CAR/PP pouvait trouver un mandat. Il reviendrait à l'évaluation de le dire, et, si la réponse était négative, le label «entreprise et environnement» pourrait ouvrir une meilleure perspective.

14. M. Darko Domovic, Administrateur de programme au Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle, a fait observer qu'il était le seul à ne pas intervenir comme directeur de Centre mais qu'il transmettait fidèlement le message de M. Patruno, le directeur du REMPEC, qui n'avait pu prendre part à la réunion. Le REMPEC était un enfant du PAM qui se distinguait des autres centres à bien des égards : gestion conjointe OMI/PNUJ, différence d'approche axée sur le court terme puisque traitant des situations d'urgence, interférences avec le plan international du fait que le transport maritime était avant tout une activité mondiale. Mais depuis 1992, le Centre entrait davantage dans le cadre structurel du PAM, il avait fait une large place au renforcement des capacités au niveau régional et national en matière de prévention et d'intervention. Le réseau de ses correspondants fonctionnait bien. Mais le Centre avait d'autres interlocuteurs, comme l'armée, les pompiers. Il travaillait avec l'industrie pétrolière, qui rémunérait l'un de ses postes et détachait des spécialistes auxiliaires à son siège de Malte. Enfin, un gros effort était consenti pour aider les pays dans le domaine juridique.

15. Des participants ont estimé que l'élargissement du mandat du REMPEC, pour qu'il couvre la totalité de la prévention et de la lutte contre la pollution maritime, avait été bénéfique pour le PAM. C'était aussi le seul Centre qui fût en relation suivie avec le secteur privé (ce qui n'était du reste pas sans risque d'effet «boomerang» si un accident majeur se produisait un jour par malheur en Méditerranée). Il fallait qu'il aille dans le sens d'une stratégie très élaborée, maintenant qu'il disposait d'un nouveau Protocole solide et avancé qui mettait l'accent sur la prévention. Les stratégies de politiques publiques étaient devenues des outils indispensables, ce qui impliquait une connaissance préalable approfondie des mécanismes économiques et financiers. La question de la mise en place d'installations de réception portuaires, qui était un échec patent, le démontrait amplement: on ne pouvait plus, dans l'illusion lyrique et communicative des déclarations solennelles, prendre l'engagement très précis, comme à Gênes en 1985, de créer ces installations portuaires sans s'entendre d'abord sur les moyens de le faire.

16. M. Mohamed Adel Hentati, Directeur du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées, a livré quelques résultats de ce que l'on pouvait considérer comme une sorte d'autoévaluation du Centre de Tunis. Ces dernières années, le Centre s'était

attaché à l'élaboration d'outils et avait organisé à cet effet de nombreuses réunions d'experts, sans avoir à mener un gros travail de coordination. Maintenant, les pays étaient demandeurs pour l'application de ces outils, ce qui posait au Centre un gros problème. Il devait changer son organisation pour adapter ses moyens et son évolution au nouveau contexte, développer l'expertise à l'intention de pays qui, avec les divers plans d'action de conservation, avaient pris des engagements précis, et donc renforcer sa présence auprès de ces pays. Un autre grand défi qui se posait au Centre était qu'il n'était pas seul en Méditerranée en matière de biodiversité. Le PAM devait être au diapason des initiatives prises ailleurs, au titre des conventions de Berne, Bonn, Ramsar, etc. Enfin, il était sollicité par d'autres mers régionales (comme la mer Rouge), ce qui était un aspect nouveau pour lui, l'amenant à envisager des actions communes. Dans l'ensemble de cette nouvelle problématique, l'élaboration du PAS BIO prenait un relief particulier.

17. Un intervenant ayant fait observer que le Centre de Tunis était parfois pris à tort pour un Centre UICN, M. Hentati a précisé qu'un mémorandum d'accord allait être conclu entre le CAR/ASP et cette organisation (Centre UICN de Malaga) avec un programme d'actions communes. Ce n'était qu'un début dans ce qui pouvait s'annoncer comme une série d'activités «en cascade». Un autre intervenant a mis en garde contre ce genre d'accord aux termes assez flous, où le rôle du PAM pouvait fort bien être formellement reconnu pour être ensuite ignoré dans la pratique. Trois autres participants ont estimé que c'était l'occasion de revoir l'organisation du CAR/ASP, avec une véritable coordination avec d'autres organisations très actives. On observait en général une baisse d'influence, sinon le laminage, des institutions à vocation uniquement environnementale. Or, s'agissant de la biodiversité, on observait en Méditerranée une situation où six conventions au moins couvraient des mêmes espèces, avec beaucoup de projets du FEM, avec un financement de maints autres projets et un bon retour politique. Une certaine inertie du système actuel ne devait pas tirer les activités vers le bas. Un Centre comme celui de Tunis devait donc développer ses partenariats en toute indépendance. L'évaluation devrait être l'occasion de clarifier la situation, et elle devrait être dynamique, en tenant compte des autres acteurs, de la valeur ajoutée du Centre, des atouts que représentaient les Parties contractantes avec leur appui politique et le budget. Un participant a insisté sur la nécessité de trouver de nouveaux partenaires, jusque parmi les sociétés multinationales qui étaient de nouvelles puissances mondiales avec l'avènement de l'OMC.

18. M. Guillaume Benoit, Directeur du Centre d'activités régionales du Plan Bleu, a retracé l'évolution de celui-ci dans le contexte plus général de la Méditerranée et du monde, qui s'orientait vers une politique de marché et de dépenses en faveur de l'environnement. La question, maintenant, était de savoir si le PAM devait devenir une instance d'évaluation des politiques, et seules les Parties étaient habilitées à y répondre. Pour sa part, il voyait un handicap: le PAM était traditionnellement en rapport avec les ministères de l'environnement, lesquels avaient peu de prise sur les évolutions.

19. S'agissant du PB, il était, avec le PAP, le PP et le TDE, un Centre n'ayant pas d'appui sur un Protocole. Il opérait dans une région méditerranéenne où les capacités en matière d'information étaient très faibles. Sa stratégie tournait autour de quelques objectifs simples: aider à l'évolution des idées sur les grands enjeux environnement-développement, en permettant ainsi de gagner quelques années; conférer davantage d'opérabilité (par ex., au travail sur les indicateurs), ajuster des moyens limités aux champs d'activité et par conséquent centrer sur l'efficacité. Le PB s'était fortement impliqué dans la CMDDD, mais avec une certaine dispersion dans les thèmes et une confusion fréquente, au sein de la Commission, entre le statut de PFN du PB et de membre. Pour ce qui était de son travail avec le PAP, si ce dernier se focalisait encore davantage sur la GIZC, il faudrait mieux définir les champs respectifs des deux Centres. Dans le secteur qui allait devenir de plus en plus déterminant des rapports avec l'AEE et la DG environnement, il faudrait, là aussi, clarifier les rôles en Méditerranée. Enfin, M. Benoit a plaidé pour une plus grande flexibilité dans le

financement, les règles administratives actuelles lui paraissant trop contraignantes, notamment dans la séparation personnel/activités du budget.

20. Suite à cette présentation, un intervenant s'est interrogé sur le rôle exact du PB, qui lui paraissait des plus flous, à la différence du PAP, par exemple, qui était connu de chacun comme «le Centre du littoral». Le PB était-il l'appui fixe de la CMDD? Il avait certes fait un excellent travail sur les indicateurs, mais dans quelle perspective? Pour d'autres participants, c'était la capacité du PAM à s'occuper de développement durable qui se jouait derrière le PB, d'où son rôle central dans la CMDD. Ce qui présupposait de s'attaquer aux questions économiques aussi bien qu'environnementales, avec un manque d'expertise patent concernant les premières. Le PB avait fait la preuve de son utilité dans l'observation et devait consolider son volet OMED, d'autant qu'il commençait à y avoir une production nationale de données dont il pouvait faire la synthèse, mais il devait aussi garder sa fonction prospective qui était sa marque originelle, historique, avec le succès du premier rapport de 1988 et que le nouveau rapport Environnement-Développement devrait renouveler. Mais le PB devait travailler sans déborder sur les réponses car il n'était pas armé pour évaluer les pays. Dans l'ensemble, ont reconnu tous les intervenants, PB et CMDD avaient partie liée, et la vocation du premier allait dépendre dans une large mesure de la faculté de la seconde à faire sa «révolution», à se réformer dans un sens opérationnel, nettement politique, à sortir du simple cadre consultatif et vague où on l'avait confinée et que les pays appréciaient dans la mesure où cela ne dérangeait personne.

21. M. Giovanni Cannizzaro, Directeur du Centre d'activités régionales pour la télédétection en matière d'environnement, a indiqué que son expérience à la tête du CAR de Palerme était encore très brève et que celui-ci avait au sein du PAM un rôle à part, non thématique, essentiellement de service, d'appui technique aux pays pour la surveillance continue, la cartographie, les statistiques (indicateurs), la mesure de paramètres. D'un point de vue stratégique, on pouvait envisager les activités futures du Centre en fonction des importantes initiatives qui étaient prises au plan international pour améliorer les capacités en matière de télédétection, telles que l'utilisation des satellites pour le respect des traités et conventions (par ex., Protocole de Kyoto pour la surveillance du puits de CO₂; conventions sur la désertification et la biodiversité; convention MARPOL; le GMES (Global Monitoring for Environment and Security). Ce dernier était une initiative conjointe UE et Agence spatiale européenne, dotée d'une forte impulsion politique, dont le but était d'optimiser les satellites existants et futurs pour les utilisateurs, et à laquelle le CAR/TDE participait activement dans le cadre de projets pilotes.

22. Le CAR/TDE pouvait agir comme interface avec ces initiatives internationales, a poursuivi M. Cannizzaro, pour permettre aux utilisateurs méditerranéens d'être suffisamment fédérés et représentés au sein des futures infrastructures satellitaires au sol. Il souhaitait un renforcement de sa coopération avec les autres CAR et projets du PAM, au delà de celle qui s'était déjà instaurée avec le PAP et le PB, et cela notamment avec le MED POL (pour l'eutrophisation et la surveillance de la pollution), avec le REMPEC (repérage des nappes d'hydrocarbures, cartes de sensibilité), le CAR/ASP(PAS BIO, projet Medwet Coast).

23. Après avoir remercié M. Cannizzaro de cette présentation, le Coordonnateur lui a proposé d'exposer à la prochaine réunion des Directeurs CAR les possibilités des nouveaux satellites et programmes satellitaires.

Point 3 de l'ordre du jour : Documents à préparer pour la prochaine réunion des Parties contractantes

24. M. Chabason a présenté ce point de l'ordre du jour et tracé les grandes lignes des modifications que le Secrétariat comptait apporter aux documents, dans la perspective de la prochaine réunion des Parties contractantes. On pouvait classer ces documents en trois catégories: i) documents d'évaluation, à caractère scientifique, informant sur l'état de

l'environnement, parmi lesquels figureraient le nouveau rapport Environnement-Développement du PB, le Bilan diagnostique transfrontière actualisé, et éventuellement le PAS BIO pour sa partie évaluation; ii) rapports d'activité rétrospectifs: rapport d'activité du PAM qui était essentiellement le document de travail de la réunion des PFN pour la préparation de la réunion des Parties, et rapport d'activités thématiques de la CMDD; et iii) une série de documents donnant lieu à des recommandations : projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal, avec - élément inédit - une justification des activités, des recommandations spécifiques (suite notamment aux évaluations), les recommandations de la CMDD et celles concernant le système de rapports à la lumière des expériences pilotes actuellement en cours dans plusieurs pays volontaires.

25. Les participants sont convenus du bien-fondé de cette classification qui permettrait d'opérer un tri entre ce qui relevait de la réunion des PFN et de la réunion des PC. La discussion s'est alors focalisée sur ce que l'on pouvait présenter aux PFN spécifiques de chaque Centre ou programme et qui avaient eux-mêmes à approuver une liste d'activités avant la réunion des PFN généraux du PAM. Le Secrétariat a rappelé à cette occasion que ces PFN spécifiques n'avaient pas de mandat financier et que l'on pouvait tout au plus leur fournir une indication de l'enveloppe budgétaire, étant entendu que l'on restait dans l'ordre d'un budget constant (avec un relèvement de 1-2% au plus) et que la décision budgétaire finale appartenait à la réunion des PFN du PAM.

Point 4 de l'ordre du jour: Méthodologie de l'évaluation générale du PAM demandée par les Parties contractantes

26. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a fait observer que les thèmes de l'évaluation avaient déjà été largement abordés lors des discussions précédentes sur le PAM, les Centres et le MED POL. La demande faite au Secrétariat par les PC à leur réunion de Monaco de s'atteler à l'élaboration d'une évaluation stratégique du cadre général de la Convention de Barcelone, avec ses organes opérationnels et l'Unité de coordination, et, à cet effet, d'établir d'ici à octobre 2002 un rapport en coopération avec le Bureau, pour soumission à la prochaine réunion des PFN du PAM, imposait le choix d'un mode opératoire à proposer aux Parties. À sa réunion de Damas en mars 2002, le Bureau avait décidé d'avoir une première discussion sur ce rapport à sa prochaine réunion d'octobre à Monaco, puis d'être saisi d'un avant-projet à sa réunion suivante du printemps 2003. Par conséquent, les évaluations allaient commencer avec la même procédure que jusqu'à présent pour le REMPEC et le CAR/ASP et devraient s'achever en mars 2003. Elles pourraient être relancées en 2004 pour les autres CAR, avec un feedback sur les évaluations déjà réalisées. Pour ce qui était de la demande des PC, elle précisait «évaluation générale de la structure du PAM», ce qui impliquait les rouages administratifs mais aussi les structures dans les pays (PFN), les réunions, la CMDD et même le PNUE dans la mesure où il contribuait au PAM au titre de son programme des mers régionales. Par conséquent, l'Unité MED ne pouvait se charger de l'évaluation.

27. À l'issue d'un débat nourri où diverses idées ont été avancées (comité d'experts indépendants, «autoévaluation critique», intervention d'un modérateur, etc.) , les participants se sont mis d'accord pour que le Secrétariat aille à la réunion du Bureau d'octobre 2002 à Monaco avec la proposition suivante: l'évaluation générale serait faite par un «comité de pilotage» constitué de trois ou quatre Parties contractantes, d'une organisation intergouvernementale et d'une ONG; l'Unité MED mettrait à la disposition du comité des interviewers pour une série d'entretiens - notamment avec les PC - dont les précédentes évaluations avaient montré tout l'intérêt, et le comité nommerait un rapporteur. L'ensemble de la procédure devrait avoir un caractère interactif marqué, avec des réunions de travail intermédiaires et une association étroite du Bureau qui, à sa prochaine réunion, examinerait le mandat de l'évaluation

Point 5 de l'ordre du jour : Débat sur une stratégie du PAM pour la gestion des zones côtières

28. Le Directeur du CAR/PAP a présenté les éléments d'une stratégie du PAM pour la gestion des zones côtières en retraçant l'historique de la question et ses principaux jalons: recentrage du PAM sur la gestion du littoral à la fin des années 80, en envisageant chaque zone sous tous ses aspects et dans leurs relations mutuelles; concept de GIZC, issu de l'Agenda 21, adopté par le PAM dans le cadre des Plans d'aménagement côtier (PAC); générations successives de PAC; élaboration de lignes directrices et d'un Livre plan sur la GIZC; groupe thématique de la CMDD sur la gestion du littoral, avec un important travail effectué sur les indicateurs; analyse prospective. Certaines de ces actions avaient été menées de front avec le METAP et l'UE. Les principaux obstacles avaient été les blocages bureaucratiques, la force des intérêts privés et des avantages économiques à court terme, le manque d'une véritable volonté politique. Il convenait donc de structurer une stratégie efficace.

29. Le débat qui s'est engagé a tourné autour du dilemme: ou l'on fixait des objectifs stratégiques au niveau régional à l'intention des acteurs locaux, ou l'on établissait un véritable plan d'action régional. Ce deuxième terme, qui paraissait à la fois logique et à la hauteur de la vocation du PAM, n'avait manifestement pas l'aval politique des pays. Il fallait donc ménager ces derniers en avançant prudemment, pas à pas. Les pays étaient désorientés, il fallait les aider en leur fournissant un cadrage, et si possible ne pas trop fixer celui-ci sur «l'intégration» qui semblait avoir un effet repoussoir. Il serait déjà très appréciable d'obtenir d'eux une obligation de reporting sur ce qui se passait et se faisait sur leur littoral, sur la base d'indicateurs. Jusqu'ici, les pays n'avaient pas eu de politique du littoral, toutes les initiatives prises autour du bassin étaient dénuées de cohérence ou restaient sans effet. L'approche régionale permettrait, par le biais de cas pilotes, d'avancer l'idée d'un Protocole «littoral», qui prévoirait, comme le Protocole «tellurique», des programmes régionaux et des plans d'action nationaux - le système Protocole «tellurique»/PAS offrant à cet égard un bon exemple d'équilibre. Mais dans ce cas, vu le peu d'enthousiasme suscité jusqu'ici par le Protocole «littoral», fallait-il attendre un hypothétique revirement politique pour se décider à agir?

30. Il est apparu en conclusion du débat qu'il n'y avait pas pour l'heure de mandat des Parties pour une stratégie régionale de gestion du littoral et que, dans ces conditions, il fallait se limiter à une «stratégie d'entreprise du PAM», en se fixant pour objectif de demander aux Parties contractantes, lors de leur prochaine réunion de Catane de 2003, un mandat clair en vue d'une stratégie régionale et d'une étude de faisabilité d'un Protocole «littoral». D'ici là, il convenait de préparer le terrain : i) en élaborant une «vision du littoral», autrement dit un scénario qui démontrerait les impacts inexorablement très lourds des tendances actuelles, notamment en cas de percée de la zone de libre-échange, et sans hésiter à cerner et à désigner les «points noirs» du pourtour méditerranéen; ii) en reprenant, pour les affiner, les conclusions du Livre blanc, et en mettant l'accent sur la déficience des outils au niveau national; et iii) en élaborant la «stratégie d'entreprise du PAM», en fixant des objectifs de soutien aux pays qui ne devraient être ni quantifiés ni territorialisés. Cette démarche devrait avoir pour finalité, outre une relance des Parties contractantes sur cette question en 2003, d'avoir un projet à présenter au FEM ou un nouveau projet à soumettre à MEDA en 2004. Enfin, les participants sont convenus qu'il fallait certes amener les pays à s'interroger sur la dégradation de leur littoral mais aussi à ne pas gâcher l'intérêt économique - et pas seulement écologique - qu'il recelait, les deux pouvant d'ailleurs se conforter: faire d'un segment du littoral un site protégé entraînait une explosion des prix du foncier et donc une source de revenus. Enfin, la stratégie devrait être l'occasion de réintroduire le thème du tourisme durable et de revoir, à ce sujet, quelques notions comme celle de la «capacité de charge», qui était le transfert d'un concept écologique dans le socio-économique, et était loin désormais de faire l'unanimité.

Point 6 de l'ordre du jour: Débat sur une stratégie du PAM pour la prévention et la lutte contre la pollution maritime

31. M. Darko Domovic, Administrateur de programme au REMPEC, a présenté les grandes lignes d'un document établi par le Centre de Malte et intitulé «Éléments pour une stratégie du PAM en matière de prévention et de lutte contre la pollution liée au transport maritime»: visée générale, but, résultats escomptés en matière de préparation à l'intervention, d'intervention, et de prévention de la pollution par les navires. Il a conclu que la traduction du nouveau Protocole «prévention et situations critiques» de 2002 en une stratégie réaliste devrait se faire en considérant que la protection du milieu marin contre la pollution générée par le transport maritime ne pouvait s'obtenir que par le biais du «continuum sécurité» englobant les trois phases interdépendantes de la prévention, de la préparation à l'intervention et de l'intervention. Mais tout en s'adressant aux États côtiers méditerranéens, la stratégie devrait être formulée en gardant à l'esprit que le trafic maritime est intrinsèquement une activité mondiale, régie par des lois adoptées au niveau mondial. Elle devait donc rester dans les limites des dispositions énoncées dans les instruments juridiques adoptés sous les auspices de l'Organisation maritime internationale(OMI). Le REMPEC voulait aboutir à des propositions cohérentes pour la réunion des PFN.

32. Après que les participants eussent remercié M. Damako de sa présentation, deux d'entre eux ont insisté sur l'intérêt des recherches de l'Agence spatiale européenne et des nouveaux satellites qui allaient voir le jour. La Méditerranée devait être d'autant plus présente dans ces activités que le secteur de la navigation allait y connaître - notamment avec la zone de libre-échange - un essor sans précédent. C'était donc un aspect à intégrer dans la stratégie, de même que celui qui avait trait aux menaces de la navigation pour les ASPIM et aux introductions d'espèces allogènes par les eaux de ballast.

33. Dans l'ensemble, les intervenants ont estimé que l'approche adoptée par le REMPEC pour ses éléments de stratégie restait par trop classique, pas assez dynamique. Le document faisait l'impasse sur l'évolution du contexte général de la région qui allait pourtant être déterminante: arrivée du pétrole de la Caspienne en Méditerranée; adhésion de nouveaux pays méditerranéens à l'UE (avec la fin des pavillons de complaisance); directive 2000 sur les installations de réception portuaires; évolution du cadre juridique, avec le nouveau Protocole, certes, mais aussi avec les nouvelles directives de l'UE, d'où une certaine concurrence perceptible entre l'UE et l'OMI; mise en place de forces de police chargées de surveiller la navigation qui allaient être de plus en plus présentes et performantes. Enfin et surtout, il manquait la question des moyens, du coût financier de la mise en œuvre de cette stratégie: le REMPEC devait sortir à cette occasion de son rôle technique pour aborder les aspects économiques, financiers, fiscaux, les impacts du libre-échange. Il convenait donc de remettre l'esquisse de la stratégie dans l'ensemble de cette perspective.

Point 8 de l'ordre du jour : Comment rendre le PAM plus efficace et plus visible - les préparatifs du Sommet de Johannesburg

34. M. Arab Hoballah, Coordonnateur adjoint, a fait le point sur le processus préparatoire du Sommet de Johannesburg, qu'il a jugé décevant à bien des égards, puisque le document parvenu à la dernière réunion - tenue à Bali - n'abordait pratiquement pas trois sujets: le financement, le commerce et la gouvernance. Deux initiatives sur la gouvernance pour le développement durable avaient échoué, ce qui avait conféré une certaine importance à la gouvernance pour l'environnement. Le climat actuel était donc à un certain pessimisme quant aux perspectives de Johannesburg. Mais sans doute ne fallait-il pas considérer que tout était joué d'avance, et pour le pire. Les «anciens» de Rio disaient que c'était pareil à l'époque, à la veille du Sommet, ce qui n'avait pas empêché celui-ci d'être un succès. Un sursaut se dessinait pour «sauver» le Sommet, au Secrétariat général des Nations-Unies, à la délégation de l'Afrique du Sud - la première concernée naturellement -, mais aussi parmi

certaines pays membres de l'Union européenne qui battaient le rappel de la planète pour que les chefs d'État et de gouvernement fassent massivement le déplacement de Johannesburg.

35. Dans ce concert encore en suspens, la Méditerranée entendait jouer sa partition et le PAM s'employait depuis de longs mois à lui en donner les moyens. Les résultats de Johannesburg allaient se diviser en deux volets: l'Initiative I, un plan d'action avec des engagements; l'Initiative II, un exercice de partenariat sur des actions données, avec des financements très importants, qui allait s'imposer par sa masse et où certains pays - comme l'Italie - s'impliquaient fortement. Le PAM ne pouvait affirmer sa présence au Sommet en tant qu'entité distincte. Mais il allait être activement présent et appuyer des manifestations collatérales («side-events») comme une réunion des ONG sur la Méditerranée animée par le MIO ou un forum sur l'eau. Le Directeur exécutif du PNUE projetait un débat sur les océans et mers régionales, et ce serait l'événement où la Méditerranée pourrait avoir la meilleure visibilité, compte tenu de son rôle reconnu de «mer pionnière». Enfin, un gros travail de publication avait été réalisé au PAM, avec différentes brochures et dépliants, et les Centres étaient invités à faire un gros effort de diffusion auprès de leurs PFN, car à Johannesburg même les moyens de le faire seraient limités vu les volumes en jeu.

Point 9 de l'ordre du jour: Questions diverses

36. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a donné quelques précisions sur deux questions: premièrement, la préparation de la stratégie régionale de développement durable, les réunions prévues à cet effet, l'objectif étant, pour l'heure, d'arriver à la prochaine réunion de la CMDD avec les «Orientations pour la stratégie»; deuxièmement, le suivi de l'application des Protocoles et le traitement des infractions, point pour lequel il allait être proposé au Bureau de faire assister le Secrétariat par un comité ad hoc qui reverrait la question, le dispositif prévu à ce sujet par la Convention demandant à être précisé au plan pratique

Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

37. Après avoir estimé qu'une réunion comme celle-ci était des plus utiles pour resserrer la coopération entre les Centres et l'Unité, et qu'elle avait permis un échange de vues fructueux à la veille d'échéances importantes, le Coordonnateur a prononcé la clôture de la réunion le mardi 2 juillet 2002 à 17h30.

Annexe I**LISTE DES PARTICIPANTS****REGIONAL ACTIVITY CENTRES AND PROGRAMMES OF THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES ET PROGRAMMES DU
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

**REGIONAL MARINE POLLUTION
EMERGENCY RESPONSE CENTRE
FOR THE MEDITERRANEAN SEA
(REMPEC)
CENTRE REGIONAL
MEDITERRANEEN POUR
L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE
ACCIDENTELLE**

Mr Darko Domovic
Senior Programme Officer
Regional Marine Pollution Emergency Response
Centre for the Mediterranean (REMPEC)
Manoel Island GZR 03
Malta

Tel: 356-21-337296-8
Fax: 356-21-339951
E-mail: ddomovic@rempec.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE BLUE PLAN (BP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PLAN BLEU (CAR/PB)**

M. Guillaume Benoit
Directeur
Plan Bleu
CAR/PB
15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
06560 Valbonne
France

Tel: 33-4-92387130/33
Fax: 33-4-92387131
E-mail: gbenoit@planbleu.org
Web:

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE PRIORITY ACTIONS
PROGRAMME
(PAP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PROGRAMME D' ACTIONS
PRIORITAIRES (CAR/PAP)**

Mr Ivica Trumbic
Director
Priority Actions Programme
Regional Activity Centre (PAP/RAC)
11 Kraj Sv. Ivana
21000 Split
Croatia

Tel: 385-21-343499
Fax: 385-21-361677
E-mail: ivica.trumbic@ppa.tel.hr
Web: <http://www.PAP-THECOASTCENTRE.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
SPECIALLY PROTECTED AREAS
(SPA/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LES AIRES SPECIALEMENT
PROTEGES**

Mr Mohammed Adel Hentati

Director
Specially Protected Areas Regional Activity
Centre (SPA/RAC)
Boulevard de l'Environnement
La Charguia
1080 Tunis
Tunisia

Tel: 216-71-795760
Fax: 216-71-797349
E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
ENVIRONMENT REMOTE SENSING
(ERS/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LA TELEDETECTION EN
MATIERE D'ENVIRONNEMENT
(CAR/TDE)**

Mr Giovanni Cannizzaro

Director
Environment Remote Sensing/Regional Activity
Centre (ERS/RAC)
Via G. Giusti, 2
90144 Palermo
Italy

Tel: 39-091-342368
Fax: 39-091-308512
E-mail: ctmrac@tin.it

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR UNE PRODUCTION PROPRE
(CAR/PP)**

Mr Victor Macià

Director
CP/RAC
Cleaner Production Regional Activity Centre
184, Paris Street
3rd floor
08036 Barcelona
Spain

Tel: 34-93-4151112
Fax: 34-93-2370286
E-mail: cleanpro@cema-sa.org

**PROGRAMMES OF THE UNITED NATIONS, SPECIALIZED AGENCIES OF
THE UN SYSTEM, CONVENTION SECRETARIATS
PROGRAMMES DES NATIONS UNIES, AGENCES SPECIALISEES DU
SYSTEME DES NATIONS UNIES, SECRETARIATS DES CONVENTIONS**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

Mr Lucien Chabason

Coordinator
UNEP/MAP
48 Vass. Konstantinou Ave
116 35 Athens
Greece

Tel: 30-10-72 73 100
Fax: 30-10-72 53 196
E-mail: chabason@unepmap.gr
Web: <http://www.unepmap.gr>

Mr Arab Hoballah

Deputy Coordinator
UNEP/MAP
48 Vass. Konstantinou Ave
116 35 Athens
Greece

Tel: 30-10-72 73 126
Fax: 30-10-72 53 196
E-mail: hoballah@unepmap.gr
Web: <http://www.unepmap.gr>

Mr Francesco Saverio Civili

MED POL Coordinator
UNEP/MAP
48, Vass. Konstantinou
116 35 Athens
Greece

Tel: 30-10-72 73 106
Fax: 30-10-72 53 196
E-mail: fscivili@unepmap.gr
Web : <http://www.unepmap.gr>

Mr Humberto Da Cruz

Programme Officer
UNEP/MAP
48, Vass. Konstantinou
116 35 Athens
Greece

Tel: 30-10-72 73 115
Fax: 30-10-72 53 196
E-mail: dacruz@unepmap.gr
Web : <http://www.unepmap.gr>

Annexe II

Réunion extraordinaire des Directeurs de CAR Delphes (Grèce), 1^{er}-2 juillet 2002

Ordre du jour

- Point 1: Introduction générale par le Coordonnateur
- Point 2: Discussion générale
- Point 3: Documents à préparer pour la prochaine réunion des Parties contractantes
- Point 4: Méthodologie de l'évaluation générale du PAM demandée par les Parties contractantes
- Point 5: Débat sur une stratégie du PAM pour la gestion des zones côtières
- Point 6: Débat sur une stratégie du PAM pour la prévention et la lutte contre la pollution maritime
- Point 7: Comment rendre le PAM plus efficace et plus visible – la préparation du Sommet de Johannesburg
- Point 8: Questions diverses
- Point 9: Clôture de la réunion